

5 décembre 1946

Spectacles et Censeurs

Le Lord Chamberlain d'Angleterre, qui est aussi le censeur des spectacles, vient de censurer avec sévérité, dans une revue intitulée : « Entre nous », un certain nombre de tableaux et de chansons. Le Gouvernement travailliste y est, paraît-il, vigoureusement malmené.

C'est au nom de la liberté même qu'en Angleterre la censure des spectacles est maintenue et la liberté de ridiculiser l'Autorité, restreinte. Il faut supposer en effet que, dans un tel cas, le ridicule est allé jusqu'à l'offense. Les choses blessantes ne cessent pas d'être blessantes quand on en fait des rimes et des chansons.

L'Angleterre a conservé dans ce domaine une de ses traditions les plus puritaines. Personne, dans la satire politique ou sociale, n'est plus mordant que les Anglais ; une revue comme « Punch », par exemple, le montre chaque semaine depuis cent ans.

Mais les Anglais estiment qu'il n'est pas nécessaire, quand il s'agit de spectacles, d'attendre que les victimes d'un abus se plaignent et qu'il vaut encore mieux prévenir cet abus. Un des premiers dignitaires du Royaume est investi de ce pouvoir.

Evidemment, les choses ne se passeraient pas de la même manière en France. En France, on est moins sévère pour l'ironie et pour la médisance, et la liberté de massacrer le prochain va loin. Mais, quelqu'un qu'on chansonne, si méchante que soit la chanson, ne la prendra pas au tragique. Un homme politique en rira jaune peut-être, mais il en rira. Cela tient à ce fait que le public français se montrera toujours plus sceptique que celui d'Outre-manche.

D'un côté on prend tout au sérieux : de l'autre pas assez.

Il est vrai qu'avec des chansons on fait des émeutes et des révolutions. « Ils chantent, ils paieront », disait Mazarin du peuple qui le frondait. Finalement c'est le roi qui a payé.